

<b>Assemblée réunie</b>	<b>Conseil municipal de Saint Genix-les-Villages</b>
<b>Date réunion</b>	<b>11 mai 2023</b>
<b>Date de convocation</b>	<b>6 mai 2023</b>
<b>Organisée par</b>	<b>Le Maire</b>
<b>Participants</b>	<b>PARAVY Jean-Claude PICARD Marie-France DREVET-SANTIQUE Jean-Pierre KREBS Jean-Marie PUGNOT Bertrand COUDURIER Françoise MESTRALLET Nadège FRIOT Pierre-Yves GROS Gilbert LABBAY Catherine DELABEYE Thierry COUTURIER Annick MARECHAL Céline CORDIER Alain PITAVAL Cyril BUHAGIAR Annie GUICHERD Nicolas</b>
<b>Pouvoirs</b>	<b>MOREL-BIRON Odile, pouvoir à LABBAY Catherine REVEL Daniel, pouvoir à GROS Gilbert JARRET Benoît, pouvoir à PICARD Marie-France CORMIER Philippe, pouvoir à PUGNOT Bertrand</b>
<b>Absents/excusés</b>	<b>KIJEK Muriel ROUX Floriane</b>
<b>Diffusion</b>	<b>Le conseil municipal, le site</b>
<b>Prochaine réunion</b>	<b>15 juin 2023</b>
<b>Secrétaire de séance :</b>	<b>PUGNOT Bertrand</b>

<b>Rédacteur :</b>	<b>Fabienne BERNARD</b>
--------------------	-------------------------

## PLAN :

<b>1. Ordre du jour</b> .....	<b>2</b>
1.1 Approbation du Compte-Rendu du 6 avril 2023 .....	3
1.2 Remplacement d'un membre du conseil d'administration du CCAS.....	3
1.3 Convention d'aide aux entreprises avec la Région et la Communauté de Communes .....	4
1.4 Admission en non valeur .....	4
1.5 Dénomination de voies suite à la commune nouvelle .....	5
1.6 Tableau des emplois et création de postes .....	5
1.7 Evolution de la municipalité .....	5
1.8 Point Petites Villes de Demain .....	6
1.9 Dossiers des communes déléguées .....	6
1.10 Compte rendu des actes pris par le Maire par délégation du conseil municipal.....	6
<b>2. Compte-rendu des Commissions</b> .....	<b>6</b>
2.1 Commission des Finances ( <i>Odile MOREL-BIRON</i> ).....	6
2.2 Affaires scolaires ( <i>Marie-France PICARD</i> ) .....	6
2.3 Travaux et Prévention des Risques ( <i>Jean-Pierre DREVET</i> ) .....	6
2.4 Vie associative et Culture ( <i>Jean-Marie KREBS</i> ).....	7
2.5 Affaires Sociales ( <i>Françoise COUDURIER</i> ) .....	7
2.6 Environnement, développement durable ( <i>Bertrand PUGNOT</i> ) .....	7
<b>3. Actualités intercommunales</b> .....	<b>8</b>
3.1 Communauté de communes (CCVG).....	8
3.2 Syndicat mixte de l'Avant Pays Savoyard (SMAPS).....	8
<b>4. Questions diverses</b> .....	<b>8</b>
4.1 Actualité .....	8
4.2 Calendrier .....	8

### **1. Ordre du jour**

#### Points soumis à délibération :

- Approbation du compte-rendu du 6 avril 2023 (L 2121-15 du CGCT)
- Remplacement d'un membre du Conseil d'Administration du CCAS
- Convention relative aux aides aux entreprises avec la Région et la Communauté de Communes
- Admission en non valeur
- Dénomination de voies suite à la commune nouvelle
- Tableau des emplois et création de postes

#### Points à aborder :

- Evolution de la municipalité
- Point Petites Villes de Demain
- Dossiers des communes déléguées
- Compte rendu des actes pris par le Maire par délégation du conseil municipal
- Compte rendu des commissions communales et intercommunales
- Questions diverses

En entrée de séance, le maire informe le conseil de la démission de son poste d'adjoint de Mme Odile MOREL-BIRON, motivée par des raisons de disponibilité familiale. Elle reste membre du conseil municipal.  
Sa démission n'ayant pas encore été acceptée par le Préfet, elle n'est pas encore effective.

## POINTS SOUMIS A DELIBERATION

### **1.1 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 6 AVRIL 2023**

Le compte rendu de la dernière séance du conseil municipal, en date du 6 avril 2023 a été diffusé. Aucune remarque n'a été formulée en retour. Le Conseil l'adopte.

*Délibération :*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Pour : unanimité*

### **1.2 REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

La délibération du Conseil municipal du 25 juin 2020 a arrêté à quatre le nombre des membres du CCAS issus du Conseil municipal.

Suite à la démission de Madame Régine BARBIN, conseillère municipale et adjointe aux affaires sociales, il est nécessaire de procéder à une élection afin de maintenir la parité des membres élus et des membres nommés au sein du CCAS.

La liste d'élection d'origine au conseil d'administration du CCAS ne comportant plus de candidat, il n'y a pas de possibilité de nommer directement un remplaçant et il convient dès lors de renouveler l'intégralité des administrateurs élus et donc de refaire une procédure complète de vote.

Le vote se fait au scrutin de liste, sans panachage et le scrutin est secret.

Le Maire rappelle qu'il avait été convenu en début de mandat que l'équilibre entre les communes déléguées seraient représentées comme suit au sein des membres élus :

- 2 élus issus de la commune déléguée de Saint-Genix-sur-Guiers
- 1 élu pour chacune des autres communes déléguées

Un appel a donc été fait aux conseillers issus de la commune déléguée de Saint-Genix-sur-Guiers pour une candidature nouvelle, en vue d'une élection lors de ce conseil municipal.

Marie France PICARD a accepté d'être candidate, complétant ainsi la liste des administrateurs précédemment élus (Françoise COUDURIER, Gilbert GROS et Annie BUHAGIAR).

Il est procédé au vote sous le contrôle de deux assesseurs, Mme Céline MARÉCHAL et M. Nicolas GUICHERD.

Les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 20	Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 20
Majorité absolue : 10	Nombre de bulletins blancs et nuls : 1
	Nombre de suffrages exprimés : 19

La liste présentée par Madame Françoise COUDURIER a obtenu 19 voix

Sont élus membres du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de la commune de Saint-Genix-les-Villages

Françoise COUDURIER – Annie BUHAGIAR – Gilbert GROS – Marie-France PICARD

Arrivée de Madame Annick COUTURIER

### **1.3 CONVENTION D'AIDE AUX ENTREPRISES AVEC LA REGION ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commission « développement économique » de la Communauté de Communes Val Guiers (CCVG) propose aux communes de signer une convention par laquelle ces dernières peuvent intervenir en soutien financier aux entreprises de leur territoire (commerce de proximité).

Il explique que cette intervention s'opérera de manière coordonnée et complémentaire entre la Région, chef de file de la compétence « développement économique », la CCVG et les communes.

Cette aide interviendra pour des projets d'un montant maximum de 10 000 euros et concernera les commerçants et les artisans ; les professions paramédicales ne sont pas concernées.

Monsieur le Maire précise qu'il est aujourd'hui demandé une décision sur le principe de cette intervention en faveur des entreprises. Les modalités seront fixées ultérieurement via un règlement financier, qu'il faudra valider.

Il est proposé d'autoriser le Maire à signer la convention ci-dessous annexée, relative aux aides aux entreprises avec la Région et la Communauté de Communes Val Guiers.

Mme Mestrallet explique que ce soutien est intéressant dans le cadre du projet Petites Villes de Demain.

M. Friot demande si toutes les communes doivent signer cette convention pour qu'elle soit valable. Mme Mestrallet et M. Paravy répondent par la négative.

Le Conseil adopte cette convention et autorise sa signature.

*Délibération :*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Pour : unanimité*

### **1.4 ADMISSION EN NON VALEUR**

La receveuse du Trésor Public a saisi la commune d'une demande d'admission en non-valeur d'un titre de recettes de cantine de l'année 2021.

Il s'agit d'un cas admis en procédure de surendettement, la commune n'est concernée que pour 4,70 € .

Le Conseil décide cette admission en non-valeur.

*Délibération :*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Pour : unanimité*

### **1.5 DENOMINATION DE VOIES SUITE A LA COMMUNE NOUVELLE**

Il existe sur la commune nouvelle de Saint-Genix-les-Villages deux voies publiques dénommées « chemin de La Tour », l'un sur la commune déléguée de Saint-Genix-sur-Guiers, l'autre sur la commune déléguée de Saint-Maurice-de-Rotherens ;

Avec la saisine des nouveaux adressages pour la Poste, la fibre... il faut résorber cette homonymie.

Considérant le nombre d'habitants desservis par chaque voie et la présence effective d'une tour dans un cas, la municipalité propose de modifier le nom de la voie de St Genix et décide en conséquence :

- de maintenir la dénomination « chemin de La Tour » sur la commune déléguée de Saint-Maurice-de-Rotherens ;
- de changer la dénomination du chemin de La Tour sur la commune déléguée de Saint-Genix-sur-Guiers pour la nouvelle dénomination « chemin de l'Ancienne Tour ».

*Délibération :*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Pour : unanimité*

### **1.6 TABLEAU DES EMPLOIS ET CREATION DE POSTES**

Le maire fait le point de l'évolution des services et des remplacements à mettre en œuvre. Pour faciliter les transitions, il est proposé de créer des postes pour recruter en anticipation, les postes remplacés devant être supprimés par la suite.

Sont ainsi proposés :

Un poste d'attaché comme adjoint au DGS

Un poste d'adjoint administratif pour compléter la fonction guichet, parallèlement à l'évolution d'un poste existant en Gestionnaire RH

Un poste d'Agent de travaux (avec possibilité de contractuel), le poste vacant d'un grade différent le restant.

Le Conseil décide de créer ces trois postes.

*Délibération :*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Pour : unanimité*

### **POINTS NON SOUMIS A DELIBERATION :**

### **1.7 EVOLUTION DE LA MUNICIPALITE**

En référence à l'information donnée concernant la démission de l'adjointe aux finances non encore acceptée par le Préfet, le prochain conseil devra statuer sur les suites : suppression de ce poste, élection d'un nouvel adjoint, maintien du poste vacant.

M. Krebs indique que le volet Communication (lien avec la presse, site Internet, panneau lumineux, panneau Pocket, bulletin municipal, ...) est vacant. Il précise qu'il continue d'alimenter Panneau Pocket dans l'attente d'un remplaçant.

Le Maire propose la date du 16 mai 2023 à 18h pour une réunion « bulletin municipal », avec l'ensemble des membres du conseil municipal volontaires.

### **1.8 POINT PETITES VILLES DE DEMAIN**

Le maire informe le conseil que la mise au point de la convention présentée au conseil s'achève et qu'une date de signature est recherchée, si possible le 2 juin, jour de signature de la convention des deux Pont.

Mme Mestrallet explique que des pistes sont en cours d'étude / d'activation concernant le volet habitat (rénovation de logements et de commerces) et que la recherche / conception d'outils pour répondre aux demandes des porteurs de projet est en cours. Un rendez-vous doit être prévu avec l'EPFL dans le cadre de leur Foncière commerce.

Elle signale enfin qu'AGATE a été mandatée par Pont de Beauvoisin pour faire des propositions sur les outils opérationnels de l'ORT. Elle propose d'organiser une réunion similaire en mairie de Saint-Genix-les-Villages avec l'ensemble des conseillers municipaux.

### **1.9 DOSSIERS DES COMMUNES DELEGUEES**

Saint-Genix-sur-Guiers : néant

Grésin : néant

Saint Maurice de Rotherens : néant

### **1.10 COMPTE RENDU DES ACTES PRIS PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Signature de divers contrats de remplacement temporaires d'agents.

## **2. Compte-rendu des Commissions**

### **2.1 COMMISSION DES FINANCES (ODILE MOREL-BIRON)**

Aucune réunion ce mois.

### **2.2 AFFAIRES SCOLAIRES (MARIE-FRANCE PICARD)**

Pas de réunion depuis le conseil municipal précédent.

Défi écomobilité le 4 mai : participation de 4 écoles dont celles de Saint-Genix. La manifestation n'a pas eu beaucoup de succès auprès des élèves qui devaient venir en vélo à l'école ce jour-là. Le projet a souffert d'un manque de préparation et de communication.

Personnel cantine : beaucoup d'arrêts maladie et de fins de contrats. Nécessité de recruter pour septembre.

CMJ : la Coulore va intervenir pour réaliser un graphe sur le mur de l'atelier des services techniques.

Voyage à Paris le 1<sup>er</sup> juin (visite de l'Assemblée Nationale et balade en bateau mouche)

### **2.3 TRAVAUX ET PREVENTION DES RISQUES (JEAN-PIERRE DREVET)**

CR réunion commune avec la commission environnement, sur l'éclairage public et les extinctions : pas d'unanimité, la réflexion se poursuit.

D'après l'entreprise qui intervient sur l'éclairage public depuis quelques années (parc bientôt généralisé en LED), l'extinction nocturne ne permettrait pas de grosses économies d'énergie.

M. Pitaval se questionne sur les motivations de cette démarche : uniquement les économies ou aussi la biodiversité ?

M. Drevet signale que Yenne reviendrait sur sa décision de couper l'éclairage public une partie de la nuit.

M. Paravy précise que s'il était décidé d'éteindre une partie de la nuit, la population doit être prévenue de l'objectif et des modalités, probablement par le biais d'une réunion publique.

M. Pugnot indique que les objectifs peuvent en effet être multiples, que quelle que soit la décision finale, la réflexion est utile.

L'idée sur Saint-Genix-sur-Guiers serait d'éteindre de minuit à 5 h du matin et plutôt en périphérie du Centre, car il faut évaluer les effets en termes de sécurité des usagers.

Pour conclure provisoirement, il est retenu le principe d'une concertation avec la population après avoir précisé les contours du projet communal et les motivations avancées.

Mme Mestrallet soulève un problème de sécurité au niveau de La Tissandière : une habitante lui a signalé que des enfants font du skate et de la trottinette sur le parking de La Tissandière et sortent directement sur la route. Elle propose de mettre un panneau.

M. Friot rappelle la responsabilité première des parents.

Mme Mestrallet appuie sur le fait qu'il n'y a aucune visibilité en sortant du parking et que les véhicules sur la route ne soupçonnent pas cette sortie donc ne se méfient pas.

Plusieurs conseillers signalent que, de manière générale, la vitesse dans le bourg augmente, de même que la circulation, d'où l'approche globale adoptée avec l'étude ARTER dont les propositions sont à mettre en œuvre.

M. Drevet propose pour ce cas particulier de prévenir l'OPAC pour leur demander de mieux sécuriser la sortie du parking.

Mme Mestrallet pose la question du bardage du gymnase. M. Krebs indique qu'avant le bardage, il faut faire l'isolation et signale que l'architecte est difficile à contacter actuellement. Il faudra augmenter la pression pour obtenir la finition de ce chantier.

## **2.4 VIE ASSOCIATIVE ET CULTURE (JEAN-MARIE KREBS)**

Aucune réunion depuis le précédent conseil.

La date limite pour le retour des dossiers de demandes de subvention est fixée au 16 mai. La réunion d'attribution se tiendra le 25 mai.

Les plannings d'occupation du gymnase pour 2024 sont en cours. Une réunion est prévue début juillet avec les associations utilisatrices.

Malraux a proposé 4 spectacles. La commune est susceptible de se positionner sur l'un d'eux et M. Krebs doit rencontrer le personnel de Malraux en juin.

Une réunion est prévue fin mai avec le club d'escrime d'Aix les Bains qui veut s'implanter dans l'avant-pays. Possibilité de 2 démonstrations en juin.

## **2.5 AFFAIRES SOCIALES (FRANÇOISE COUDURIER)**

Se met en place

## **2.6 ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE (BERTRAND PUGNOT)**

M. Pugnot indique que le projet de ferme photovoltaïque au sol, sur le site de l'ancien lagunage (foncier communal) avance. 2 projets : soit 2 hectares, soit 3 (étude en cours).

Une convention a été signée avec le SDES. Depuis, la SEM Savoie EnR, destinée à porter ces compétences, a été créée.

Une promesse de bail emphytéotique doit être signée avec la SEM Savoie EnR. La durée serait de 3 ans, menant jusqu'au premier coup de pioche.

Pour ce qui concerne l'exploitation, le bail serait de 30 ans.

Ces documents sont proposés à la signature.

M. Paravy signale que les documents lui sont parvenus tardivement, et qu'ils n'ont pu être étudiés par la municipalité. Il souligne notamment que la convention engage une redevance domaniale de 3 000 € par hectare et se questionne sur ce montant.

M. Pugnot répond que ce montant est celui proposé par la SEM Savoie EnR à tous ses adhérents. Il signale que le SDES envisage de créer une SPV (Special Purpose Vehicle), ou fonds commun de créances, destiné exclusivement aux opérations financières liées au projet de création de fermes photovoltaïques. La commune pourrait entrer au capital de celle-ci, sachant que la SEM pourvoirait à l'ensemble des dépenses.

Ce projet de ferme PV serait ainsi à terme, pour la commune, générateur de dividendes sur la production.

Vu l'importance de l'engagement et le délai de diffusion, il est proposé de faire circuler le projet et de le soumettre au vote en juin.

### **3. Actualités intercommunales**

#### **3.1 COMMUNAUTE DE COMMUNES (CCVG)**

Les élus reçoivent les PV des réunions communautaires

#### **3.2 SYNDICAT MIXTE DE L'AVANT PAYS SAVOYARD (SMAPS)**

Le maire fait un point sur le CRTE, contrat de relance et de transition écologique. Il est indiqué que les demandes de subventions à l'État doivent s'intégrer dans l'avenant au CRTE, à bâtir d'ici l'été.

### **4. Questions diverses**

#### **4.1 ACTUALITE**

Le maire informe le conseil qu'il a signé la cession du terrain de la friche de Contin : vu que les permis ont été délivrés et sont devenus définitifs, la démolition va enfin pouvoir intervenir pour laisser place aux projets autorisés.

Mme Coudurier propose de parler du CIAS. M Paravy indique que la trésorière a récemment produit la conclusion de sa dernière analyse. Un compte de réserve constitué par le budget annexe de l'EHPAD pour St Genix laisse apparaître une somme de 56 223,58 € qui serait à reverser au CIAS, en plus des 194 696 € déjà budgétés.

Une réunion doit se tenir le 20 mai avec le Président de la CCVG, le vice-président aux finances et le Trésor Public pour avoir les explications nécessaires.

Le déficit actuel de ce type d'activités est souligné, de même que le problème des contributions de l'ARS et du Département qui ne suivent pas l'inflation.

#### **4.2 CALENDRIER**

Calendrier

Prochain Conseil municipal prévu : 15 juin 2023

La séance est levée à 22h20.